

[Revalorisation de l'AAH et modification du calcul du plafond de ressources pour les bénéficiaires en couple](#) [1]

Décret n° 2019-1047 du 11 octobre 2019 relatif à la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés et à la modification du calcul du plafond de ressources pour les bénéficiaires en couple

Journal officiel lois et décrets - N° 0239 du 13 octobre 2019

Le décret procède à la revalorisation exceptionnelle de l'AAH afin de porter son montant à 900 euros pour les allocations dues à compter de novembre 2019. Il procède à la modification du coefficient multiplicateur permettant le calcul du plafond de ressources pour les bénéficiaires de cette allocation en couple.

[Consulter le décret \(Légifrance\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/revalorisation-de-laah-et-modification-du-calcul-du-plafond-de-ressources-pour-les>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/10/11/SSAA1926793D/jo/texte>